

L’étang de Peyrelevade(19) à la casse valait une fortune. Nous suggérons une méthode expertale d’estimation d’un plan d’eau public au visa d’un bilan financier exhaustif : quel est son prix de revient actualisé? Nous écartons d’emblée les sophismes divers: « *l’étang est subventionné donc l’étang n’est pas cher* » ou « *les dépenses sont anciennes donc l’étang n’a pas de valeur et il n’était pas à vendre*« .
Ces considérations ne répondent ni à l’expertise, ni à la friction du marché immobilier. La valeur foncière sera divisée par 30 pour la commune.

En dessous de Peyrelevade (termes de la carte postale) il n’y avait rien. Après, il n’y aura rien de plus… hormis les perspectives de dépenses pour renaturer la nature.

Entre temps, depuis 1974, il y a eu les multiples services rendus par le plan d’eau (social, touristique…) à porter à son crédit.

Nous dénonçons encore les incohérences fondamentales et les idées reçues d’un mode de pensée biaisé, qui ne résisterait à aucun état des lieux mémoriel (s’il était reconstitué) et encore moins à un bilan financier (s’il était requis) mais qui président pourtant à sa destruction sans aucune analyse multicritères (soutien d’étiage de la Vienne -à la peine en 2018- par exemple).
Rien de tel n’a été considéré: la mémoire est courte, l’argent public est réputé gratuit et il n’y a qu’une pensée univoque.
Nous ne prétendons pas que toutes les vallées de France auraient dû être noyées. Certaines l’ont été selon des considérations à respecter, à analyser au lieu de les nier toutes dogmatiquement a posteriori.

Très accessoirement à Peyrelevade et ailleurs, l'acceptation sociale de la destruction ne semble pas acquise. Peu importe la démocratie participative : le maître d'ouvrage outrepasse et valorisera la destruction par un article de presse se félicitant que le cours d'eau s'écoule à nouveau dans le fond du vallon !

Des arguments perdant/perdant

1) le retour des truites sauvages => un vieux mythe dans les esprits.
Les truites « sauvages » ont toutes été récoltées par une ponction « jusqu'à la dernière » par la pêche de loisir. Les peuplements piscicoles originels sont disparus par l'acte de pêche depuis les 30 glorieuses.
Depuis 1970, toutes les truites proviennent d'élevages piscicoles.
L'argument est donc chimérique, infondé, délusoire mais servi à toutes les sauces…colporté, martelé pour en faire une « vraie vérité » aux fins de lever encore d'autres financements.

2) le prétendu réchauffement de l'eau.
Sur un chapelet d'étangs (comme il en existe), est-ce que la température en aval atteint 150°celsius en raison d'un réchauffement cumulé ?

3) une défaillance de l'ACA (Analyse coût avantage).
Selon l'article, une passe à poissons aurait été édifiée en 2004, peut-être étudiée par l'administration, certainement construite sur argent public, puis validée par l'administration ? Elle serait, comme bien d'autres, inopérante ? Un constat d'échec assez fréquent.

La valeur vénale actuelle

La valeur vénale de l'étang de Peyrelevade peut être estimée dans une fourchette de 250 000 à 270 000€.
Nonobstant toutes les dépenses publiques depuis 1974 (un puits sans fond et probablement sans mémoire) ne permettant pas d'estimer la valeur de l'étang à son prix de revient (valeur informative à écrêter), il convient encore d'ajouter 300 000€ de travaux de destruction ainsi que les substantielles dépenses futures.
Hormis la Cour des Comptes, qui aurait pu suggérer ce cumul pour qu'il soit un élément à considérer avant la prise de décision au lieu de ne penser qu'à la truite fario provenant d'empoissonnements?

Seule la puissance publique peut s'autoriser un tel business perdant/perdant sur tous les

plans.

Environnement

Pourquoi le plan d’eau de Peyrelevade (Corrèze) est-il en train de disparaître ?

Publié le 11/01/2019

Depuis l’automne 2018, le lac de Peyrelevade, sur le plateau de Millevaches, ne retient plus vraiment les eaux de la Vienne. Des travaux devraient supprimer la digue et favoriser le retour des truites sauvages dans ce secteur.

Un aménagement qui n’est plus aux normes

S’il a fait les beaux jours du camping de Peyrelevade et des amateurs de promenade, ce plan d’eau de 11 hectares, créé en 1974, ne répond plus aux contraintes règlementaires qui, d’année en année, se sont durcies pour ce genre d’aménagement. Des travaux ont bien eu lieu en 2004, mais la passe à poissons, par exemple, ne joue pas son rôle.

En parallèle, les partenaires de la commune sur ce dossier (Fédération de pêche, Parc naturel régional Millevaches et Agence de l’eau Adour Garonne) ont modifié leurs priorités et leurs engagements financiers. Les retenues d’eau artificielles n’y ont plus vraiment la cote.

Un impact sur l’environnement

Outre les impacts classiques, comme le réchauffement de l’eau de la rivière, sa forte évaporation, le plan d’eau de Peyrelevade constitue un verrou pour accéder à un joyau halieutique. En amont de cet aménagement, se trouve 30 % de la population de truites sauvages de la Corrèze. Le lac les empêche de migrer.

Leur retour sur ce secteur permettrait aussi de favoriser la présence des moules perlières, une espèce protégée, mais aussi des vairons, des loches… et de toute une biodiversité liée à la présence d’une future zone humide (par exemple pour les oiseaux).

Débarassé de la digue, de ses aménagements en béton, le site permettrait à la Vienne de retrouver un cours naturel, sans doute au milieu de prairies gérées par le Conservatoire des espaces naturels du Limousin.

Des bénéfices écologiques à valoriser

Le retour des truites sauvages dans cette partie du bassin de la Vienne, dont la restauration est une priorité régionale, pourrait à moyen terme, attirer les amateurs et le tourisme de pêche.

La fédération départementale y est favorable et participe à cette opération. Elle ne veut pas oublier les amateurs de pêche en étang. Avec l’aide de la mairie, ils seront dirigés vers le lac de Chammet, à cheval sur Peyrelevade et Faux-la-Montagne (Creuse).

300.000 € de travaux

Avant que le plan d’eau ne cède sa place à une zone naturelle, l’homme va devoir intervenir. Un programme de travaux de 300.000 € pourrait démarrer au printemps 2019 pour détruire la digue, construire un 2e bassin de décantation afin de limiter le départ des sédiments… L’agence de l’eau doit payer 70 % de la somme ; des fonds européens sont sollicités pour le reste.

La commune de Peyrelevade n’aurait rien à payer, une opportunité qui va peut-être permettre aux habitants de mieux accepter la disparition d’un plan d’eau qui faisait partie du paysage et pour lequel, ils avaient un réel attachement.

Eric Porte

https://www.lamontagne.fr/peyrelevade/environnement/correze/2019/01/11/pourquoi-le-plan-d-eau-de-peyrelevade-correze-est-il-en-train-de-disparaitre_13104005.html#refresh